



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 09/2025 :

Demande de crédit de CHF 70'000.- TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Seul Pascal Voutat (démissionnaire depuis) et Flavio Boscardin étaient présents pour rencontrer l'ensemble de la Municipalité et la Boursière le 9 septembre 2025. Toutefois les membres de la commission des finances ont pu échanger sur ce préavis par la suite.

Votre rapporteur tient à remercier la Municipalité et la Boursière pour leur disponibilité et leur excellente collaboration.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Le coût résulte d'un appel d'offres et intègre une réserve habituelle de ~5%.

Il est prévu un amortissement sur 10 ans représentant une charge annuelle estimée à CHF 7'770.-

Le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie

Risques particuliers liés à cet investissement

Aucun.

Amendements :

Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance et l'avoir examiné, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité :

1. d'adopter le préavis municipal N° 09/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 70'000.- TTC pour l'installation de gradins au terrain de football et la réfection de la place de jeux du CCS.
2. de financer ce dernier par la trésorerie.

Arzier-Le Muids, le 23 septembre 2025

Pour la Commission des finances :

Christian BRÜGGER

Pietro Izzo

Matthieu WOLFF

Flavio BOSCARDIN

Rapporteur